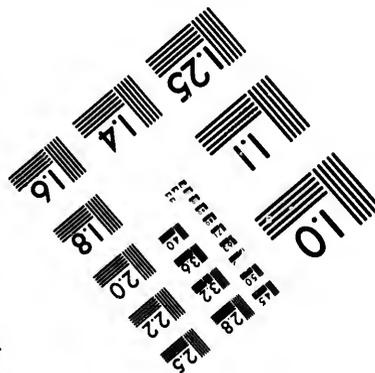
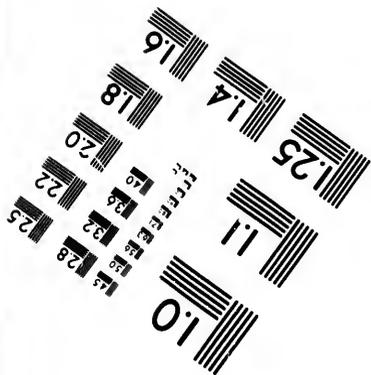
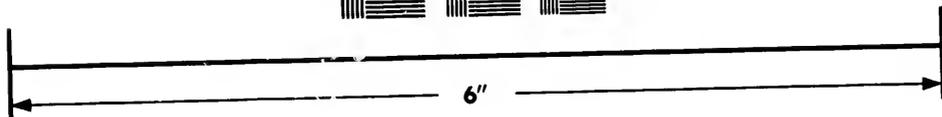
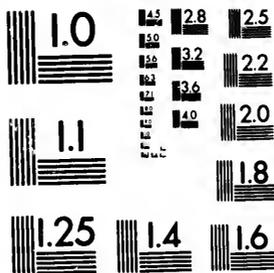


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

23 23
26 23
32 25
36 22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01
6
5

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

The co
to the

TI
U

The im
possibl
of the
filming

Origina
beginn
the las
sion, o
other c
first pa
sion, a
or illus

The las
shall c
TINUED
whiche

Maps,
differen
entirely
beginn
right a
require
metho

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

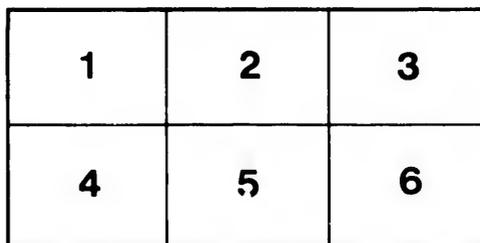
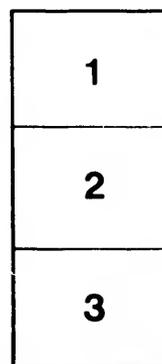
Thomas Fisher Rare Book Library,
University of Toronto Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Thomas Fisher Rare Book Library,
University of Toronto Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
to

pelure,
n à

32X

Pamph.
Canada.
H. H.
L

Confidentiel.

Première Epreuve.

PROGRAMME

DE LA

LIGUE NATIONALE.

Les événements politiques des derniers mois ont leur enseignement. Les hommes de quelque valeur ne peuvent voir, sans alarme, l'état épouvantable dans lequel nous sommes plongés. Ils se demandent, avec inquiétude, quand cessera cette lutte acharnée des partis, se disputant le pouvoir, pour faire place à une politique vraiment nationale.

Dieu sait si le pays a besoin de repos, s'il a besoin de réformes. Sommes-nous assez humiliés de l'état général de délabrement dans lequel nous sommes tombés? Pendant que nos voisins, les Etats-Unis, marchent à grands pas vers un avenir des plus brillants, qu'ils regorgent de capitaux et de population, nous nous trainons péniblement, accumulant dette sur dette, perdant notre population sans travail et sans pain.

Où sont nos capitalistes, nos institutions financières, nos grandes maisons de commerce, nos grandes manufactures? Hélas! il faut bien l'avouer, tout cela est à venir. Pendant que nos hommes d'Etat se disputent les portefeuilles, le pays, livré à lui-même, tombe en ruines.

Il n'y a pas un homme de cœur qui, en présence de ce spectacle déplorable, ne se demande avec anxiété, aux jours d'échéance ou de réflexion: "Jusques à quand en sera-t-il ainsi? N'aurons-nous donc jamais une union patriotique des hommes de bonne volonté, désireux de sortir enfin le pays de la position impossible où il se trouve? N'aurons-nous jamais un programme vraiment national, appuyé par les hommes dévoués des deux partis?"

A cette demande souvent exprimée, la Ligue Nationale répond en proposant, comme base de cette union si ardemment désirée, le programme qui suit.

POUR LA CONFEDERATION.

1. L'Emancipation immédiate, donnant à chaque citoyen tous les droits et privilèges de l'homme libre.
2. L'Élection d'un Président par les deux Chambres du Parlement Fédéral, réunies en congrès.
3. L'Élection des Sénateurs par les Législatures Provinciales.
4. Une union douanière et maritime, appuyée d'une alliance offensive et défensive, avec les Etats-Unis.
5. Des traités de commerce avec les nations étrangères.
6. Des chargés d'affaires dans les métropoles commerciales des deux mondes.
7. La vente des chemins de fer et des canaux de l'Etat à des compagnies financières.
8. La décentralisation des pouvoirs de la Confédération, basée sur la souveraineté des Provinces.
9. Une dotation des Provinces suffisante pour faire face à toutes les dépenses administratives.

POUR LES PROVINCES.

1. La souveraineté des Provinces, basée sur la décentralisation des pouvoirs Fédéraux.
2. L'Élection des gouverneurs par les législatures locales.
3. L'abolition des Conseils législatifs et la nomination des conseillers actuels, comme membres à vie de la Chambre des Députés, avec voix consultative.
4. La nomination des juges par les Provinces.
5. L'organisation des milices par les Provinces.

POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

1. La vente des chemins de fer à des compagnies financières.
2. Conversion des arrérages de l'emprunt municipal et des ventes des terres de la Couronne en rente constituée à 5 pour cent.
3. Conversion de la dette de la Province en rente perpétuelle à 5 pour cent.

4. Création d'un crédit foncier de \$2,000,000, en rente perpétuelle à 5 par cent, destiné aux améliorations qui suivent :

(a) Le macadamisage des routes postales par les propriétaires intéressés.

(b) La création de manufactures de sucre de betteraves, de fromage, de beurre, etc., appelées à améliorer l'agriculture de la Province.

(c) La colonisation des terres, par les enfants du sol, en faisant au colon les avances nécessaires, pendant les premières années de défrichement.

§ 1.

L'EMANCIPATION IMMEDIATE.

Pour que la Confédération Canadienne prenne librement son essor marche sur les traces de sa puissante voisine, la république Américaine, il lui faut d'abord l'Emancipation. Le lien colonial ne saurait se prêter aux allures libres d'un peuple progressif. Il nous faut la liberté de traiter avec les nations étrangères, sur tous les intérêts qui nous concernent. Nous sommes murs pour l'indépendance, et le régime des noirs de la côte d'Afrique ne saurait convenir plus longtemps à la population blanche du Nouveau Monde. Pour être les égaux des Américains, il nous faut être libres comme eux. Du jour de leur indépendance date cette prospérité sans exemple, qui, dans l'espace d'un siècle, a fait, d'une pauvre colonie, la nation Américaine avec ses cinquante millions de citoyens, l'égale et bientôt la supérieure des plus puissantes nations du monde. Puissance agricole, puissance manufacturière, puissance commerciale, puissance militaire, l'indépendance a tout fait pour nos voisins. Il ne tient qu'à nous qu'elle en fasse autant pour les territoires immenses et la population intelligente, progressive, énergique de la Confédération Canadienne. La ligue nationale pose donc en tête de son programme, comme premier article : L'Emancipation immédiate.

§ 2.

L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION PAR LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT FEDE- RAL, REUNIES EN CONGRES.

C'est le mode employé par la république Française, et qui a donné

de si bons résultats. On évite ainsi l'élection par le peuple, les excitations regrettables qui s'en suivent. La Confédération Canadienne élira comme son Président, le citoyen reconnu le plus digne par les représentants de la nation.

Nos hommes les plus distingués ne seront plus condamnés à l'obscurité irrévocable du régime colonial. Ils pourront aspirer aux plus hautes distinctions. La nation souveraine, en élevant un des siens à la Présidence, en fera l'égal des rois et des princes régnants. Le peuple lui-même, devenu l'égal des autres peuples, méritera la considération et le respect universels.

§ 3.

L'ELECTION DES SENATEURS PAR LES LEGISLATURES PROVINCIALES.

Dans l'intérêt de la souveraineté des Provinces, il est essentiel que l'élection des représentants au Sénat soit laissée aux Législatures Provinciales. Leur choix se portera nécessairement sur les hommes les plus forts, les plus dévoués et les plus capables de faire valoir les graves intérêts qui leur seront confiés.

§ 4.

UNE UNION DOUANIÈRE ET MARITIME, APPUYÉE PAR UNE ALLIANCE OFFENSIVE ET DEFENSIVE, AVEC LES ETAT-UNIS.

La République Américaine, jalouse de sa suprématie sur notre continent, a toujours regardé, comme une menace, le développement d'une colonie anglaise, sur ses frontières du Nord. De là l'espèce de muraille de Chine qu'elle a élevée contre nous, ou plutôt contre l'Angleterre que nous représentons. Le jour de notre émancipation verra tomber cette muraille, et la nation Américaine tout entière nous tendra la main de l'amitié la plus sincère, comme à ses meilleurs clients.

De ce jour, en effet, la Confédération Canadienne ne sera plus une

partie de l'Empire Britannique, reliée à des intérêts Européens, mais elle sera une puissance Américaine, intimement liée aux intérêts, aux aspirations, au progrès de la grande République.

Dégagés des intérêts impériaux, qui dominent aujourd'hui notre politique, nous obtiendrons immédiatement de nos voisins une union douanière et maritime, reliant dans un intérêt commun le commerce et l'industrie de la moitié du Nouveau Monde.

Dès lors la grande voie du St. Laurent deviendra le débouché naturel des immenses produits de l'Ouest. Nos vaisseaux, nos chemins de fer, regorgeront de marchandises à transporter. Les voyageurs afflueront dans nos villes. Les capitaux américains si actifs jetteront la vie partout. La propriété doublera de valeur. Les manufactures s'éleveront comme par enchantement et nos malheureux compatriotes, aujourd'hui exilés, retourneront au pays, désormais assurés d'y trouver le travail et l'aisance.

Voilà ce que fera l'union douanière et maritime avec les Etats-Unis. Mise à l'abri des complications de la politique européenne, la Confédération Canadienne n'aura plus qu'à contracter une alliance offensive et défensive avec sa puissante voisine, pour vivre dans une sécurité profonde et s'assurer tous les bienfaits d'une paix durable.

Universellement respectée, notre alliée nous servira d'égide contre toute tentative d'agression extérieure.

§ 5.

DES TRAITES DE COMMERCE AVEC LES NATIONS ETRANGERES, ET DES LIGNES TRANSATLANTI- QUES, RELIANT LA CONFEDERATION AU CONTI- NENT EUROPEEN.

Comme colons, nous ne pouvons entrer en relations de commerce avec les nations étrangères ; aussi nos produits manufacturés sont-ils prohibés sur tous les marchés du monde. Delà la décadence nécessaire de nos industries et de notre commerce d'exportation. En nous fermant les marchés Européens par ses traités, l'Angleterre a voulu tuer nos manufactures. Dieu sait si elle a réussi. Pendant que le fabriquant anglais nous encombre de ses produits, il alimente en même

temps les marchés des deux Mondes. Le manufacturier Canadien, au contraire, ne peut vendre nulle part, les traités de commerce, stipulés par l'Angleterre, ne le lui permettent pas. Aussi n'avons-nous aucun commerce avec les nations étrangères. C'est un écrasement systématique auquel nous ne saurions nous soumettre plus longtemps.

Avec l'émancipation nous entrerons dans le concert des nations civilisées. Nous négocierons de suite des traités de commerce avec tous les peuples, désireux depuis si longtemps de nouer des relations commerciales avec nous. Enfin des lignes transatlantiques nouvelles trouveront, dans nos ports de mer, des cargaisons abondantes, en échange des produits qu'elles nous apporteront, de tous les points du globe.

§ 6.

DES CHARGES D'AFFAIRES DANS LES METROPOLES COMMERCIALES DES DEUX MONDES.

Pour qu'un pays puisse développer son commerce extérieur, il lui faut, dans toutes les métropoles commerciales, des chargés d'affaires, parfaitement renseignés sur les transactions à conclure, soit en importations, soit en exportations. C'est grâce à leur service consulaire surtout que les États Unis ont vu leur commerce extérieur prendre chaque jour des proportions plus considérables. La Confédération Canadienne devra donc, elle aussi, avoir ses chargés d'affaires, pour étendre ses relations commerciales. On croit peut être que ce service sera une source de dépenses importantes. Au contraire ; nous avons parmi nous une foule d'hommes distingués, qui acceptent avec empressement la haute position de consul, sans autre rémunération que les excellentes affaires qu'ils pourront ainsi nouer pour leur propre compte, tout en rendant à leur pays un service signalé. A leur défaut, le Canada trouvera toujours des citoyens distingués des autres pays pour le représenter, absolument comme plusieurs de nos compatriotes sont heureux d'accepter aujourd'hui, sans rémunération, la haute position de consul, d'une nation étrangère au Canada.

LA VENTE DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX DE L'ETAT A DES COMPAGNIES FINANCIERES.

Pourquoi la Confédération s'est elle chargée de la construction et de l'exploitation d'un certain nombre de canaux et de chemins de fer, qui ont plongé le pays dans une dette énorme? Personne n'ignore que l'administration de l'Etat est toujours ruineuse et extravagante. S'il a fallu nécessairement assumer ces constructions, à une époque où la colonie n'offrait aux capitalistes aucune garantie d'avenir, il n'en sera plus de même le jour, ou l'Emancipation aura fait, de la Confédération Canadienne, une nation prospère, rivalisant de progrès avec sa voisine et son alliée, la puissante République Américaine.

Les grands capitalistes des Etats Unis, qui ont déjà construit 80,000 miles de chemins de fer chez eux, n'hésiteront plus alors à placer leurs millions dans l'exploitation de nos canaux et de nos chemins de fer, désormais reliés, par l'union douanière et maritime, au réseau général des voies ferrées et des canaux de tout le continent.

Chez nos voisins, de même qu'en Angleterre ou en France, les canaux, les chemins de fer ne sont pas exploités par l'Etat, mais seulement par des compagnies à fonds social.

Conduites avec l'économie nécessaire à une exploitation rémunérative, ces grandes voies de transport peuvent donner un intérêt au capital engagé. Mais, exploitées par un gouvernement, il est sans exemple qu'elles n'aient pas toujours été une source de déficits et d'embarras financiers.

Nous avons sans cesse sous les yeux, à coté de nous, dans des conditions identiques, l'exemple frappant d'un grand peuple. Pour arriver à son incroyable prospérité, il faut nous inspirer de son organisation politique, commerciale et industrielle. Ses canaux, ses chemins de fer font l'étonnement et l'admiration du monde entier. Nous ne saurions donc mieux faire que d'adopter leur mode d'exploitation et de purger ainsi la dette publique des capitaux énormes que nous avons engagés dans ces constructions.

§ 8.

LA DECENTRALISATION DES POUVOIRS DE LA CONFEDERATION, BASEE SUR LA SOUVERAINETE DES PROVINCES.

La confédération actuelle n'est qu'une Union Législative déguisée, menaçant à chaque instant l'autonomie des Provinces. A cela il n'y a qu'un remède ; c'est la décentralisation des pouvoirs fédéraux, en prenant pour base la souveraineté des Provinces. Pourquoi y aurait-il à Ottawa plus de ministres et plus de ministères qu'à Washington ?

Cinq ministres seulement dirigent les affaires de la Confédération Américaine, avec ses cinquante millions de citoyens, dispersés dans 42 Etats et Territoires. Pourquoi alors la Confédération Canadienne, avec une population de quatre millions seulement, sans responsabilité nationale, par conséquent sans armée, sans marine, sans affaires étrangères, exige-t-elle treize ministres, avec autant de ministères ?

Parceque la confédération des Etats Unis est une réalité, pendant que la Confédération Canadienne n'est qu'un leurre. Parceque le Gouvernement de Washington n'est chargé que de l'administration des affaires générales de la République, tandis que le Gouvernement d'Ottawa s'est emparé de l'administration d'affaires purement locales, appartenant de droit aux Gouvernements Provinciaux. Il n'est pas plus dans l'intérêt de la Confédération que dans l'intérêt des Provinces qu'il en soit ainsi. A chaque Province son autonomie pleine et entière ; au Gouvernement d'Ottawa l'administration des affaires fédérales seules. Tel est le 8em article du programme de la Ligue Nationale.

§ 9.

UNE DOTATION DES PROVINCES SUFFISANTE POUR FAIRE FACE A TOUTES LES DEPENSES ADMINISTRATIVES.

En diminuant les attributions du Gouvernement Fédéral, pour les donner aux Gouvernements Provinciaux, il devient nécessaire d'augmenter la dotation actuelle des Provinces, de manière à leur permettre de faire face à toutes leurs dépenses administratives.

Cette dotation sera d'autant plus facile que le Gouvernement Fédéral se trouvera, par la décentralisation, avec un surplus considérable de recettes. Nous serons alors dans cette position heureuse des Etats Unis, avant la guerre de sécession, alors que non-seulement le Gouvernement n'avait pas de dette publique mais qu'il avait chaque année un surplus considérable de plusieurs millions. Ce surplus le Gouvernement d'Ottawa devra en faire la distribution, en prenant pour base la population de chaque Province.

§ 1.

POUR LES PROVINCES.

LA SOUVERAINETE DES PROVINCES, BASEE SUR LA DECENTRALISATION DES POUVOIRS FEDERAUX.

La constitution Américaine étant basée sur la Souveraineté des Etats si nous voulons rivaliser de progrès avec nos voisins, il nous faut une constitution appuyée sur le même principe.

La centralisation actuelle des Pouvoirs Fédéraux à Ottawa est le vice fondamental de notre constitution. Avec un territoire aussi vaste que le nôtre, une population irrégulièrement groupée de l'Atlantique au Pacifique, des communications difficiles, des intérêts différents, il est pratiquement impossible pour le Gouvernement d'Ottawa de bien administrer les affaires intérieures de chaque province.

La nomination des Gouverneurs, des Juges, des Sénateurs, ainsi que l'organisation des milices, doivent donc rester dans les attributions des Provinces. Il est essentiel à notre autonomie que ces positions importantes soient laissées aux hommes du plus grand mérite, ayant la confiance entière des législatures locales.

§ 2.

L'ELECTION DES GOUVERNEURS PAR LES LEGISLATURES PROVINCIALES.

Pourquoi la Confédération actuelle nous impose telle des gouverneurs de son choix? Pourquoi les Provinces n'auraient-elles pas le

privilège d'élire, comme leurs Gouverneurs, les hommes jugés les plus dignes de cette haute distinction? N'est-ce pas le système adopté par les Etats-Unis avec un si remarquable succès? Voilà un article essentiel du programme de la Ligue Nationale. Afin d'éviter les excitations et les dépenses d'une élection par le peuple, les législatures Provinciales en seraient chargées

§ 3.

L'ABOLITION DES CONSEILS LEGISLATIFS, AVEC NOMINATION DES CONSEILLERS ACTUELS, COMME MEMBRES A VIE DU PARLEMENT PROVINCIAL, AVEC VOIX CONSULTATIVE.

L'Expérience a prouvé que l'existence d'une seconde chambre était à la fois inutile et coûteuse. Leur abolition dans les Provinces où elles existent encore est donc désirable. Cependant, afin de ménager une transition facile entre le système actuel et celui que propose la Ligue Nationale, il est opportun de nommer les conseillers actuels, membres a vie de la chambre des députés, avec voix consultative.

§ 4.

NOMINATION DES JUGES PAR LES PROVINCES.

A moins que la Confédération n'ait eu pour but une union législative prochaine, il est incompréhensible que la nomination des Juges n'ait pas été laissée au Gouvernement de chaque Province. C'est une nouvelle intervention du Pouvoir Fédéral, qui ne saurait être tolérée par les autonomistes.

§ 5.

L'ORGANISATION DES MILICES PAR LES PROVINCES.

Ce qui fait la Puissance Militaire de la Confédération Américaine, c'est l'esprit de corps qui distingue, à un si haut degré, les bataillons de volontaires de chaque Etat de l'Union. Ces régiments ne laissent

rien à désirer. Ils sont les égaux, sous tous les rapports, des bataillons les mieux disciplinés et les mieux équipés de l'Europe. En tête du régiment flotte orgueilleusement le drapeau de l'Etat, à côté du drapeau national.

L'organisation des Milices par les Provinces donnera les mêmes résultats, assurera l'autonomie et la paix intérieure. Le système actuel d'envahir une Province par les régiments voisins n'est pas désirable et ne peut qu'amener des conflits regrettables. La souveraineté Provinciale ne saurait le tolérer.

POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

§ 1.

VENTE DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE A DES COMPAGNIES FINANCIERES.

La construction de nos Chemins de Fer a entraîné la Province dans une dette énorme, que nous devons nous hâter de purger par la vente de ces voies ferrées à des Compagnies Financières. Nous imiterons en cela les autres Provinces, qui toutes se sont bien gardées de leur construction et de leur exploitation, toujours ruineuses pour un Gouvernement.

§ 2.

LA CONVERSION DES ARRERAGES DE L'EMPRUNT MUNICIPAL ET DES VENTES DES TERRES DE LA COURONNE EN RENTE CONSTITUEE A 5 POUR CENT.

Ces arrérages qui s'élevent à plusieurs millions ne saurient être remboursés à l'état, mais peuvent très bien être convertis en une rente constituée, à 5 pour cent. Cette rente, facilement payable alors par les débiteurs, deviendra une source permanente de revenus pour la province.

§ 3.

LA CONVERSION DE LA DETTE DE LA PROVINCE EN RENTE PERPETUELLE A 5 POUR CENT.

La dette actuelle consiste en bons de la Province, remboursables généralement dans une période de vingt ans. Ces remboursements à période fixe, soit à l'aide d'un fonds d'amortissement, soit par une nouvelle émission de bons, payables vingt ans plus tard, exigent une administration et des négociations excessivement coûteuses, qui n'ont pas de raison d'être. Pourquoi ne pas adopter le système Européen de la rente perpétuelle, préférable sous tous les rapports aux emprunts à remboursement fixe ?

C'est cette conversion de la dette de la Province en rente perpétuelle à 5 par cent que propose la ligue nationale.

§ 4.

LA CREATION D'UN CREDIT FONCIER DE \$2,000,000, EN RENTE PERPETUELLE A 5 POUR CENT, DESTINE (a) AU MACADAMISAGE DES ROUTES POSTALES PAR LES PROPRIETAIRES FONCIERS INTERESSES ; (b) A LA CREATION DE MANUFACTURES DE SUCRE DE BETTERAVES, DE FROMAGE, DE BEURRE, & DESTINEES A AMELIORER L'AGRICULTURE DE LA PROVINCE ; (c) A LA COLONISATION DES TERRES DE LA COURONNE, PAR LES ENFANTS DU SOL, EN FAISANT LES AVANCES NECESSAIRES AU COLON, PENDANT LES PREMIERES ANNEES DU DEFRICHEMENT.

L'agriculture de la Province de Québec requiert, en premier lieu, de meilleures voies de communication. Nos routes, pendant une partie considérable de l'année, sont des bourbiers impassables en été, des amas de neige infranchissables en hiver. Les propriétaires ruraux comprennent que le macadamisage de ces routes principales doubleraient la valeur de leurs propriétés, mais le capital leur fait défaut.

Le gouvernement doit donc créer un crédit foncier suffisant pour procurer des capitaux, à 5 pour cent, aux Compagnies de Macadamisation, formées par les propriétaires intéressés ; ces capitaux constituant une première hypothèque sur leurs propriétés.

La fabrication du sucre de betteraves n'est pas moins importante. Il faut également un crédit aux Compagnies qui se forment, dans les différentes parties de la Province, pour créer ces manufactures. Dans tous les pays où la culture de la betterave se fait sur une grande échelle, on constate, d'abord, une augmentation considérable dans le rendement des récoltes, ensuite la possibilité d'engraisser une quantité énorme de bétail, dans des conditions étonnantes de bon marché, à l'aide des résidus de betteraves, dont on a extrait le sucre.

Ontario fait ses engraisements à l'aide des résidus des millions de minots de blé d'Inde employés dans ses distilleries. Québec, n'ayant pas de distilleries, doit avoir des résidus de betteraves pour se livrer à l'engraisement avec profit, rivaliser avec Ontario dans ses exportations de viande en Europe.

Les manufactures de fromage et de beurre exigent également des capitaux pour s'étendre dans toutes les parties de la Province. Elles ne méritent pas moins que les autres industries la sollicitude d'un gouvernement éclairé.

Enfin la colonisation des Terres de la Couronne, la mise en valeur de cet immense héritage aujourd'hui improductif, exigent des capitaux considérables. Le défrichement de la forêt ne saurait se faire par le colon, sans des avances qui lui permettent d'attendre les premières récoltes. Le défaut de capital est le seul obstacle à la colonisation rapide des Terres de la Couronne.

Le Gouvernement doit donc faire disparaître cet obstacle jusqu'ici insurmontable, en donnant à chaque colon une terre avec maison, grange, et 20 arpents défrichés, suffisante pour alimenter de suite la famille, à charge de rendre au Gouvernement, une terre dans les mêmes conditions de défrichement dans un délai déterminé.

LA LIGUE NATIONALE.

